



*Communiqué de presse
Paris, le 11 avril 2018*

Le label Entreprises du Patrimoine Vivant, un atout pour innover et exporter Venez en discuter autour d'un café-débat

Le label Entreprises du patrimoine vivant (EPV) : un atout pour le tourisme, l'export et l'innovation ! Le ministère de l'économie et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France organisent **vendredi 13 avril** un café économique sur le label EPV qui distingue les entreprises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence et la maîtrise de techniques traditionnelles.

Un café débat, le 13 avril, pour discuter et approfondir les avantages du label EPV

La rencontre, qui s'adresse aux petites et moyennes entreprises et à toute celles et ceux que l'excellence tricolore intéresse, réunira des experts de l'Institut supérieur des métiers, de la Direction générale des entreprises et des Douanes ainsi que plusieurs dirigeants d'entreprises qui partageront leur retour d'expérience d'entreprises labellisées. Les échanges s'organiseront autour de trois thèmes :

- numérique et EPV : entre tradition et innovation ;
- le tourisme de savoir-faire : une opportunité pour les EPV ;
- EPV : un atout pour l'internationalisation des entreprises.

Un label pour l'excellence française

Le label EPV est un label qui distingue les entreprises françaises sur la base de trois critères : savoir-faire rare, patrimoine économique et notoriété. Il a pour vocation de promouvoir le développement des entreprises de production, de restauration ou de transformation détenant un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.

L'Île-de-France compte 306 entreprises labellisées (près de 22 % du niveau national). 80 entreprises franciliennes ont obtenu le label EPV en 2017 : arts de la table, gastronomie, patrimoine bâti, décoration, mode et beauté etc. Le label concerne au niveau national, à la fin 2017, 1 419 entreprises artisanales ou industrielles, qui représentent environ 65 000 emplois et un chiffre d'affaires cumulé de 14 Mds€.

*Entreprises du patrimoine vivant : un label pour favoriser le rayonnement des territoires.
Vendredi 13 avril 2018 de 9h30 à 11h30. Café Fluctuat Nec Mergitur, place de la République à Paris.*

Ouvert à tous, sous réserve d'inscription préalable <http://blogs.economie.gouv.fr/les-cafes-economiques-de-bercy/>, et dans la limite des places disponible.

Contacts presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France / 01 82 52 40 25 /
pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Service communication Direccte d'Île-de-France
idf.communication@direccte.gouv.fr